

Deauville, le 5 avril 2018

Mesdames, Messieurs les parents d' l ves de 3<sup> me</sup> et de lyc e non boursiers,

Veillez trouver ci-joint la proc dure   suivre pour la **demande de bourses de lyc e en ligne 2018-2019**, ainsi que le courrier du directeur acad mique.

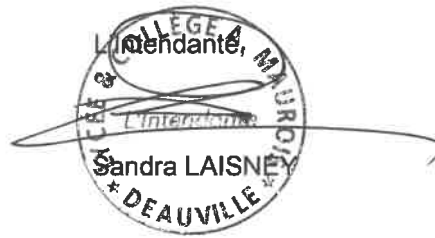
Si vous rencontrez des difficult s avec votre code d'acc s, merci de vous rapprocher du professeur principal de votre enfant.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma consid ration distingu e.

T l phone :  
02 31 88 22 57  
Fax :  
02 31 88 85 57  
Courriel :  
ce.0140043W@ac-caen.fr

10 Boulevard Cornuch   
14800 DEAUVILLE

<http://maurois-deauville.etab.ac-caen.fr/>



## CAMPAGNE DE BOURSES LYCEE 2018 - 2019

### MESSAGE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3<sup>ème</sup> ET DE LYCÉE

Madame, Monsieur,

Dans le courant du mois d'avril, vous aurez la possibilité de déposer un dossier de demande de bourse par le biais du Téléservice bourse, et ce jusqu'au 20 juin 2018 dernier délai.

Afin de vous authentifier sur ce service, l'établissement vous fournira des identifiants, si vous n'avez pas déjà un compte activé.

Une fois votre compte activé, vous accéderez au portail Scolarité-service qui donne déjà accès à d'autres services utiles aux parents comme la fiche de renseignement, l'inscription au lycée ou encore le livret scolaire unique.

Pour déposer votre dossier déjà pré-rempli, vous devrez vous munir de vos identifiants fiscaux indiqués sur votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

J'attire votre attention sur la nécessité de déposer un dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service interdépartemental des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Si votre enfant est déjà boursier de lycée, aucun nouveau dossier ne doit être déposé.

Je vous invite à vous rapprocher des services de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant début avril et à déposer au plus tôt votre demande de bourse.

Vous pouvez contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes. Je vous engage à faire valoir vos droits à cet égard.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'Education nationale de la Manche



Jean L'HUISSIER

Service interdépartemental des  
bourses - SIB

Dossier suivi par  
Estelle LE GOFF

Téléphone  
02 33 06 92 48

Courriel  
dsden50-boursiers  
@ac-caen.fr

Marie BADIOU  
Isabelle MARTEL  
02 33 06 92 13

Nathalie PARENT  
Béatrice PAUL  
02 33 06 92 38

Emilie NEEL  
Nathalie GERARD  
02 33 06 92 15

Maurine LOQUET-GORAU  
Christelle MULAC  
02 33 06 92 07

Fax  
02 33 57 97 08

12 rue de la chancellerie  
BP 442  
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia50/>

→ Du 3 avril au 20 juin 2018

# Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 :  
+ de **340 000**  
demandes de  
bourses de  
collège

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2017



L'identifiant  
et le mot de passe  
de mon compte  
Éducation nationale  
(ATEN) fournis  
par l'établissement.



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

## Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services**

<https://teleservices.ac-caen.fr/ts>

Plus simple, plus sécurisée,  
je me connecte via :



France  
Connect

Mes informations fiscales  
sont plus précises et je  
n'ai aucun renseignement  
complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une demande pour :  
- mon enfant scolarisé en 3<sup>e</sup> en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;  
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

**3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE